

MER 28		12 --- 23	3 --- 27
JEU 29		14 --- 20	2 --- 9
VEN 30		12 --- 21	1 --- 4
SAM 1er		14 --- 18	2 --- 7
DIM 2		14 --- 21	0 --- 1
LUN 3		14 --- 26	0 --- 0

Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est situé à "fermeture de la grappe", même stade qu'en 2011 à ce jour)
Les parcelles gelées sont entre "floraison" et "nouaison".

MILДИОU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Seule des vieilles tâches ont été observées sur le vignoble. Elles sont " sèches " grâce aux températures de la semaine dernière. Pas d'évolution des symptômes depuis les contaminations des 29 - 30 mai et 3 juin.

Modélisation:

De nouvelles contaminations de masse sont modélisées avec 25 mm de pluie en une fois ou 35 mm en cumul.

Attention les pluies prévues ce soir et demain peuvent provoquer de nouvelles contaminations de masse. Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou **jusqu'à la véraison.**

Préconisations

2 stratégies :

- Vous êtes à découvert sur les prochaines pluies, intervenez très rapidement (maxi 24 h après la pluie contaminatrice) :
- * *Eperon pépité* **CMR**, *Ridomil Gold MZ*, *méfénoxam/mancozébe*, 2,25 kg/ha (2 applications)
- * *Idaho*, *Cymoxanil*, *Zoxamide*, 0.45 kg/ha (3 applications)

Si le risque se maintient et que vous arriviez en fin

de rémanence, intervenir en préventif avant les pluies avec :

- * *Slogan*, *Sillage*, *Chaoline*, *fosétyl/métirame*, 4kg/ha (3 applications)
- * *Mikal Flash*, *fosétyl/folpel*, 4kg/ha, **CMR**
- * *LBG01F34*, *phosphonate de potassium*, 4L/ha (5 applications) + contact
- * *Redeli*, *disodium phosphonate*, 2,5L/ha (3 applications) + contact
- * *Bastid*, *Cos Oga*, 2kg/ha (8 applications) + contact
- * *Enervin*, *Privest*, *amétoctradine/métirame*, 2,5kg/ha (2 applications)
- * *Mildicut*, *Ysayo*, *disodium phosphonate/cyazofamide*, 4,5L/ha (3 applications)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.
Données optidose : 70% de la dose homologuée

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

A retenir

25 mm de pluies en 1 fois ou 35 mm en cumulés sont nécessaires pour de nouvelles contaminations de masse

OÏDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Quelques symptômes sont visibles sur grappes sur témoins non traités et parcelles très sensibles. Evolution des symptômes sur grappes par rapport à la semaine dernière.

Préconisations

Le temps pluvieux de cette semaine n'est pas propice au développement du champignon, soyez vigilant jusqu'au stade fermeture de grappe complète.

Famille des azanaphtalènes

- * *Legend*, *quinoxifène*, 0,2L/ha (4 applications)
- * *Talendo*, *proquinazid*, 0,25L/ha (2 applications), **CMR**
- * *Sormiou disperss*, *soufre/quinoxifène*, 5L/ha (3 applications)

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Période de sensibilité en cours jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Attaque sur grappes sur Florentin sur parcelle à historique (taille rase). La majorité des parcelles sont saines.

Préconisations

Avec les fortes pluies annoncées, les conditions sont favorables au black-rot.

Attention, sur les parcelles atteintes et/ou à historiques, les pluies de cette semaine peuvent provoquer des contaminations. La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

* Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention **CMR, ZNT 50m**

* Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

* Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame, 4kg/ha, pas d'homologation mais effet secondaire sur le Black-rot

* Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

* Eperon pépite **CMR**, Ridomil Gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25 kg/ha (2 applications)

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez vigilants sur les parcelles avec symptômes et /ou sensibles

BOTRYTIS

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Pas de symptômes sur grappes.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise. **Les conditions actuelles ne sont pas favorables à l'installation du champignon.**

Le stade fermeture de la grappe est imminent.

* Switch, fludioxonil/cyprodinil, 1,2kg/ha

* Teldor, Lazulie, fenhexamid, 1,5kg/ha

* Prolectus, fenpyrazamid, 1,2kg/ha

Alterner les familles d'une année sur l'autre.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Stade fermeture de grappe idéal pour l'anti botrytis

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Le vol est toujours en cours. Les 1ères pontes sont observées sur la commune de Castanet, de Lisle/tarn et Brens. Quelques perforations sont observées sur Brens et Lisle/Tarn.

Préconisations

Si le seuil de glomérules de 50 à 80 glomérules pour 100 grappes a été atteint en G1. Prévoir de positionner un traitement sur la G2.

+ Soit un ovicide strict à placer dès la détection des 1ers oeufs

* Steward Ec, Explicit Ec, indoxacarbe, 0,25L/ha (spécifique eudémis)

* Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (spécifique eudémis)

+ Soit un ovicide/larvicide à placer au stade tête noire (5j après la détection des pontes)

* Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (spécifique eudémis)

* Success4, spinosad, 0,1L/ha (spécifique eudémis)

+ Soit un larvicide qui peut être placé en même temps que le T2 de la flavescence dorée.

* Luzindo, thiamétoxam/chloroantranilprole, 0,2L/ha (1 application)

* Karaté Xflow, lambda cyalothrine, 0,175kg/ha ZNT 50m (2 applications)

* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, ZNT 50m (2 applications)

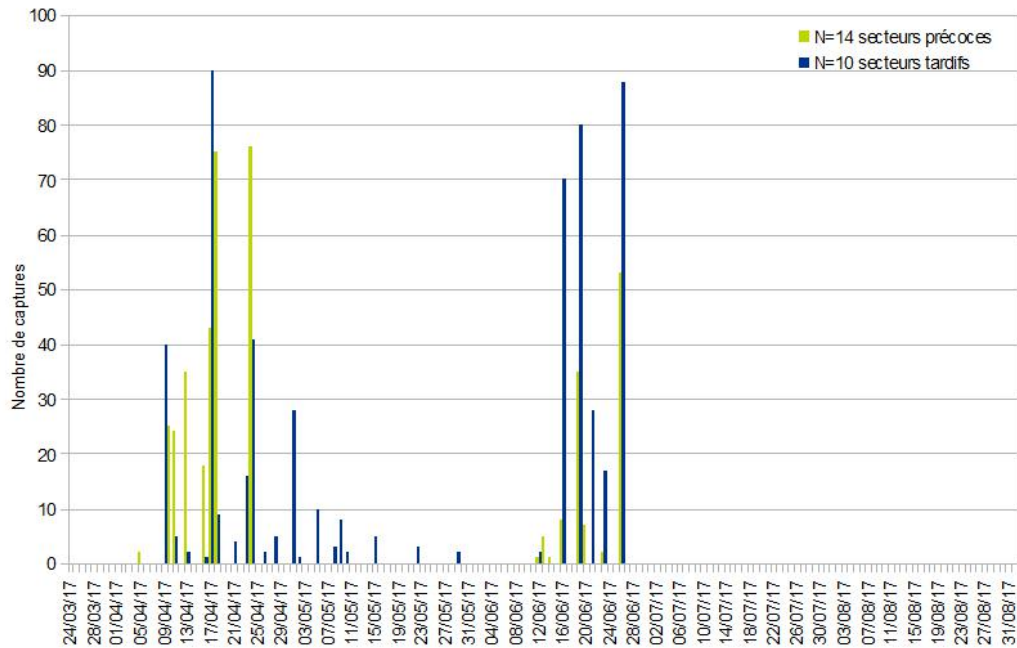
Attention à l'application par forte chaleur, les pyréthrénoïdes y sont très sensibles.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

1ères perforations observées



Captures d'eudémis sur le réseaux de pièges du vignoble gaillacois

CICADELLE VERTE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Observation des 1ères larves de la génération estivale. Quelques grillures sont déjà observées.

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

Alternatives

Applications d'argiles.

A retenir

1ères larves

FLAVESCENCE DOREE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Quelques larves sont observées au vignoble. Nous observons des larves de stade L3, L4 voire L5. Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble. Les dates de traitement T1 : 8 juin au 21 juin. Les dates de traitement T2 : 22 juin au 5 juillet.

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf

Préconisations

* Jokari, Flanker, acrinathrine, 0,2L/ha

* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, (2 applications) ZNT 50m

* Karaté Xflow, lambda-cyhalothrine, 0,125kg/ha, (2 applications), ZNT 50m

* Luzindo, thiamétozam/chloroantraniliprole, 0,2L/ha (1 application)

* Actara, Reason thiamétozam 0,15L/ha (1 application)

* Klartan, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (3 applications)

A retenir

T1 du 8 juin au 21 juin
T2 du 22 juin au 5 juillet

VUS CETTE SEMAINE

Maladies du bois : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

Erinose : recrudescence sur jeunes feuilles de façon très importante sur certaines parcelles.

La chlorose ferrique ainsi que des débuts de carence en potasse sont observés sur différentes parcelles.

Echaudage : observation sur Gamay

Brûlure de traitement : liée à des applications de soufre.

Acariose bronzée sur un plantier de Muscadelle.

Phylloxéra : galles présentes sur quelques parcelles.

Thrips : une parcelle a été signalée avec des populations importantes.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

Prochain bulletin, le 4 juillet

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

